



Ville de Lillers

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune  
Canton de Lillers



CCAS Pierre Vilain

CCAS Pierre Vilain



Aides et Soins

à

Domicile

Pour vous  
faciliter la  
vie !

Une équipe à votre service :

**SAAD**

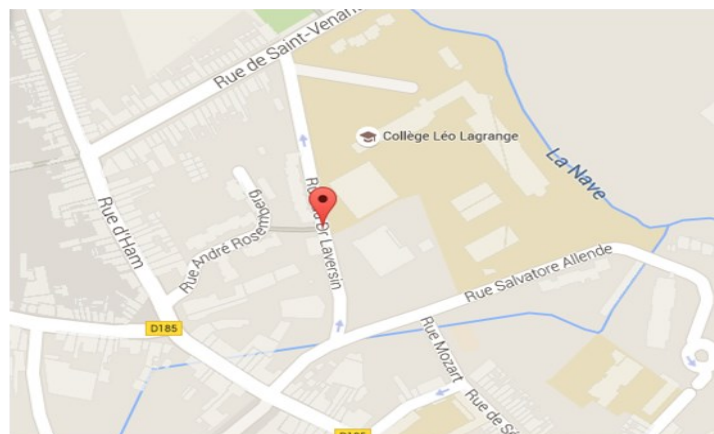
- 1 Responsable
- 2 Agents administratifs
- 16 auxiliaires de vie
- 17 aides à domicile

Contact : Perrine Portemont

**SSIAD**

- 1 Infirmière coordinatrice, Responsable
- 1 Agent administratif
- 8 aides-soignantes

Contact : Sylvie Vermelle



Aides et Soins à domicile

6 rue Docteur Laversin

62190 LILLERS

03-21-68-08-98

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

[aidesetsoins@mairie-lillers.fr](mailto:aidesetsoins@mairie-lillers.fr)

**SAAD**

Service d'aide et d'accompagnement à domicile

**SSIAD**

Service de soins infirmiers à domicile



Services autorisés le 14 Mars 1983 par l'ARS (SSIAD) et le Conseil Départemental (SAAD), certifiés par AFNOR NF Services « Services aux personnes à domicile » le 10 Juin 2013, norme NFX50-056(20080501)

\* Pour le SAAD uniquement



### SSIAD

L'équipe du SSIAD assure les soins d'hygiène et de confort, les soins relationnels, éducatifs et préventifs. Des infirmiers libéraux conventionnés effectuent également des soins (prise de sang, injection...)

Le SSIAD s'adresse aux personnes de 60 ans et plus et aux adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou une maladie chronique.

#### Objectifs:

Assurer les soins nécessaires au maintien à domicile  
Aider et faciliter le retour à domicile des personnes hospitalisées

Préserver ou restaurer l'autonomie  
Accompagner si besoin les personnes en fin de vie

#### Conditions de prise en charge:

Résider sur Lillers et ses hameaux

Sur prescription médicale

L'accès au service n'est pas définitif (suspension si amélioration de l'état de santé)

#### Financement:

Soins pris en charge à 100% par l'assurance maladie

### Aider

### Accompagner

### Soigner



Une équipe intervenant dans le respect de la charte des droits et liberté de la personne âgée (arrêté du 8 septembre 2003 ) et de la charte de bientraitance (circulaire du 15 octobre 2008 ).

### SAAD

L'équipe du SAAD assure des prestations d'aide technique (entretien du logement, du linge), d'aide aux repas, d'hygiène et d'accompagnement (promenade, compagne, lecture...).

Le SAAD s'adresse prioritairement aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

#### Objectifs:

Aider et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en préservant leur autonomie

Eviter l'isolement

Accompagner et orienter les personnes dans leurs démarches administratives (téléassistance, APA...)

#### Conditions de prise en charge:

Résider à Lillers et dans un rayon de 10 Km

#### Financement:

Le tarif horaire varie suivant les ressources et les aides possibles (APA, caisses de retraite, MDPH, mutuelles).

Deux modes d'intervention possible:

Prestataire: Le service est employeur et gère les démarches administratives

Mandataire: L'utilisateur est l'employeur. Le service est mandaté pour l'accompagner dans ses démarches

Interventions du SSIAD 7jours/7,  
de 7h30 à 12h00 et de 17h00 à 19h30

Interventions du SAAD 7jours/7,  
de 7h30 à 19h30